

Si vous êtes témoin de tels faits,
allez voir la victime et témoignez pour elle de sorte qu'elle puisse être indemnisée et que cela dissuade les agresseurs potentiels.

Le MRAP condamne toutes les paroles et actes discriminatoires d'où qu'ils viennent.

A Strasbourg il fait partie du réseau d'aide aux victimes de discriminations liées au sexisme, au lieu de résidence, à l'apparence physique, à la couleur de peau, à l'origine, à la religion, à l'identité de genre etc.

Si ce tract vous paraît utile, servez-vous en et faites le connaître autour de vous.

Aidons-nous mutuellement !

Contacts :

**Comité de Strasbourg du MRAP
Maison des associations
1a, place des Orphelins
67000 Strasbourg
06 78 29 73 43
comite@mrp-strasbourg.org**

Vous êtes victime ou témoin de paroles et d'actes discriminatoires illégaux, racistes ou autres.

Que faire ?

Un mode d'emploi du



**Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
Comité de Strasbourg du MRAP
Maison des associations
1a, place des Orphelins
67000 Strasbourg**

Ce n'est pas vous, mais la ou les personnes qui vous agressent qui ont un problème.

Elles ont peur de l'inconnu, adoptent des attitudes de haine propagées par des politiciens envers certaines communautés, trouvent plaisir à rabaisser certaines personnes...

Pensez tout de suite à avoir des témoins et des preuves (Ecrits, capture d'écran, photos, enregistrements audio ou vidéo...).

Aux témoins faites remplir des attestations selon le modèle officiel cerfa_11527-03
facile à trouver sur internet.

Au début n'écrivez rien de public à ce sujet sur Internet ni à vos agresseurs ou à leurs ami.e.s ! Vous pourriez être accusé de diffamation et être condamné pour cela !

Evitez de vous faire justice vous-même :

Sauf en cas de légitime défense, ne réagissez pas de façon agressive devant des personnes qui pourraient témoigner contre vous.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1766>

Pour avoir une aide efficace, contactez-nous rapidement par téléphone au 06 78 29 73 43 ou par mail en écrivant à comite@mrp-strasbourg.fr

En cas d'insultes à répétition, vous pouvez en enregistrer ou appeler la police et les leur faire écouter.

Avec l'appui de témoignages et de preuves vous pouvez porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie ou directement au Procureur de la République. C'est souvent mieux qu'une « main courante ».
Si vous avez fait un signalement au MRAP, dites le !

Adresses des Procureurs Selon le lieu d'habitation
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11469>

Le Procureur pourra alors ordonner une enquête

Vous aurez besoin d'un avocat car devant les tribunaux il est difficile de s'en passer.

Si vos revenus sont faibles, vous pouvez obtenir l'aide judiciaire pour qu'il soit payé.

Il vous informera des résultats de l'enquête et défendra vos demandes

Le MRAP pourra se porter partie civile à vos côtés. Notre avocate et le comité du MRAP pourront vous aider gratuitement mais nous ne remplacerons pas votre avocat.

Une audience aura lieu, souvent longtemps après les faits. Si votre dossier est solide, vous pourrez obtenir des réparations financières payées par le ou les auteurs et les faire condamner à des amendes ou même à la prison.